

- **augmenter de façon significative les taxes sur les produits du tabac dans tous les 15 pays de la CEDEAO.**

- **harmoniser les augmentations de prix des produits du tabac dans les pays de la CEDEAO en appliquant le dispositif prévu dans la nouvelle directive de cette dernière et relatif à la convergence de la part des taxes dans le prix au consommateur vers l'objectif de 75% fixé par l'OMS.**

« La Cedeao travaille sur l'adoption d'une nouvelle directive sur le suivi et la traçabilité des produits du tabac. Cela permet de maîtriser la circulation des produits du tabac sur l'espace communautaire et de lutter contre la fraude ».

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le tabac sera, d'ici 2020, la principale cause de décès et d'incapacité sur la planète, avec plus de 10 millions de victimes par an.

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac proclame que l'élimination de toutes les formes de commerce illicite de produits du tabac, y compris la contrebande, la fabrication illicite et la contre-façon, constituent des aspects essentiels de la lutte antitabac.

Des coûts largement supérieurs aux apports de l'industrie du tabac

Part du coût attribuable au tabac par maladie

Les maladies non transmissibles (MNT), pour lesquelles le tabac constitue l'un des principaux facteurs de risque, sont la première cause de décès dans le monde. Elles ont contribué à 68 % des 56 millions de décès en 2012. Ces décès sont beaucoup plus concentrés dans les pays à revenus faibles et intermédiaires.

Au Sénégal, les statistiques sanitaires montrent que la proportion de décès dus à ces maladies connaît une progression relativement élevée. De 28 % en 2000, cette proportion est passée à 47 % en 2015. Ce faisant, huit des 10 premières causes de mortalités dans les hôpitaux leurs sont imputées. Au-delà de la souffrance qu'elles provoquent, ces maladies engendrent des pertes économiques importantes.

Sur le long terme, ces six groupes de maladies feront perdre à l'économie sénégalaise quatre points de PIB en 2035.

La perte de PIB revenant à la consommation des produits du tabac sera alors de 1,04 point. Les résultats non rapportés dans le graphique ci-dessous montrent que la perte de 1,42 points de PIB de 2015 équivaut à 246 millions de \$ US, soit 135 milliards de FCFA.

Les taxes sur le tabac peuvent être utilisées pour financer les Objectifs de développement durable.

La taxation du tabac devrait être un élément clé des efforts mondiaux de financement des nouveaux Objectifs de développement durable (ODD),

Selon le Chef du Secrétariat de la Convention «La lutte contre le tabac ne peut être gagnée qu'avec le financement adéquat, et la taxation du tabac qui est un élément essentiel.

Les pays à revenu faible et intermédiaire, doivent tripler les droits d'accise sur le tabac multiplierait par deux le prix des cigarettes qui réduirait la consommation d'environ 40 %.

Cette diminution serait plus importante chez les jeunes et les personnes défavorisées, les plus sensibles aux variations de prix.

Tandis que la santé publique s'améliorerait du fait de la hausse des prix et des recettes fiscales, les conséquences économiques du tabagisme s'amenuiseraient. Les services de santé tirent parti de la diminution de la charge des maladies liées au tabac, alors que la production augmente car les citoyens adoptent un mode de vie plus sain.

La consommation de tabac engendre des risques et des coûts sociaux relatifs aux soins de santé. Plusieurs efforts sont entrepris chaque année pour réduire le tabagisme.

L'Organisation mondiale de la santé a élaboré une convention-cadre visant à aider les pays à mettre en œuvre une série de mesures de réduction de la consommation de tabac. L'une des mesures est relative à l'augmentation des taxes sur le tabac.

Cependant dans plus de 80% des pays dans le monde, la taxation du tabac n'atteint pas le plus haut degré d'exécution de cette mesure. Plusieurs lacunes restent à combler dans la plupart des pays en ce qui concerne l'application de la mesure fiscale.

C'est le cas des pays de la CEDEAO où il est observé l'absence d'une utilisation de la taxation comme politique de lutte contre le tabac.

Chaque année plus de sept millions de personnes dans le monde. Si la tendance actuelle de la consommation de ces produits se maintient, les décès qui lui seront directement liés pourraient doubler d'ici 2030.

Plus de 80% de ces décès auront lieu dans les pays en développement (OMS, 2013).

Les coûts directs et les coûts indirects.

Les coûts directs sont relatifs aux dépenses effectuées par l'Etat et les patients dans l'année. Ils sont distingués d'une part en coûts médicaux comprenant les dépenses en médicaments, en analyses et en imagerie et d'autre part en coûts non médicaux relatifs au transport, à l'hébergement et à la restauration.

Les coûts indirects sont les pertes de revenus suite à l'absentéisme au travail du fait de la morbidité et les pertes de revenus causées par le décès du patient avant la retraite.

Des coûts largement supérieurs aux apports de l'industrie du

tabac

Part du coût attribuable au tabac par maladie.

Lorsqu'on examine la répartition des coûts imputables au tabac entre les six maladies retenues, il ressort que la plus grande part est due aux BCPO.

Leurs soins représentent 68% de ce coût total. Cette prédominance s'explique par leur prévalence plus élevée que celle des autres maladies.

Les cardiopathies ischémiques sont le deuxième groupe de maladies liées au tabac, elles contribuent pour 19% du coût total. Ce sont les cancers qui ont la plus faible part dans le coût total du tabagisme. Celle du poumon, dont le tabac est le principal facteur de risque ne participe que pour 4% au coût total.



LIGUE SENÉGALEISE
CONTRE LE TABAC



PLAIDOYER POUR UN PRÉLÈVEMENT DE TAXES POUR LE FINANCEMENT LA LUTTE CONTRE LE TABAC



Le gouvernement doit aller dans le sens de corser d'avantage les mesures qui peuvent avoir des impacts significatifs dans la baisse de la consommation du tabac dans notre pays.

La meilleure mesure pour faire baisser la prévalence du tabac est d'augmenter les taxes, et que pour avoir un impact réel sur la baisse de consommation toute augmentation doit être basée sur les prix de ventes.

Nous constatons tous pour le déplorer que dans les pays de la CE-DEAO, le total des taxes, hors Tva, ne représente que 30 % du prix moyen de vente des cigarettes, alors qu'il est de 62% en moyenne dans les pays de l'Union européenne (UE).

Ce qui est en deçà du taux d'au moins 70% fixé par la Convention cadre de lutte contre le tabac de l'OMS.

Dans l'espace CEDEAO le taux de taxation est très faible d'où l'urgence pour les états membres de mettre en application la nouvelle directive de la CDEAO, qui il faut le dire rencontre de fortes pressions pour qu'elle ne soit pas appliqué.

Les taxes qui sont appliqués sur les produits du tabac doivent représenter 70% ou plus de la valeur des produits, et que pour que cela ait un sens il faut nécessairement une harmonisation des deux directives de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Le tabagisme a fait perdre au Sénégal 130 milliards F CFA en 2017

Mais le coût annuel du tabagisme est estimé à près de à près de 122 milliards de FCfa au Sénégal. Les dépenses liées aux soins (coûts directs) sont incluses dans cette somme et s'élèvent à 74 milliards de FCfa.

Pareil pour les pertes de revenus dues à l'absentéisme au travail et aux décès des patients (coûts indirects) qui sont estimées 48 milliards FCfa.

Alors que l'industrie du tabac récolte et ne reverse à l'état du Sénégal que 24 milliards de FCFA taxes comme aurait pu le faire n'importe quel percepteur, qu'elle reverse à l'état.

Si on fait le rapport l'on se rend compte que les revenus tirés de la consommation du tabac sont de 24 milliards de FCFA, dont 20 milliards de recettes fiscales et 4 milliards de revenus d'activité (salaires, bénéfices commerciaux).

Comparé aux 122 milliards de coût annuel, le tabagisme coûte finalement 98 milliards à la société sénégalaise. Les ménages supportent 71 milliards de FCFA des coûts par an et l'Etat dépense 51 milliards FCFA pour le traitement des patients souffrant des maladies liées à la consommation des produits du tabac. Le traitement des maladies non transmissibles imputables à la consommation des produits du tabac absorbe ainsi 17 % du budget que le Sénégal alloue annuellement au secteur de la santé.

Toute politique fiscale sur le tabac pour être efficace devra être basée sur l'instauration obligatoire au niveau de tous les pays sur l'instauration de taxes spécifiques, car nous savons tous que l'industrie absorbe l'augmentation du prix du tabac et les répercutent les hausses sur leurs marges bénéficiaires plutôt que sur le prix de vente.

Nous demandons à la société civile sénégalaise et africaine qui luttent contre le tabac à rester mobilisées, et à s'inscrire dans une dynamique de plaidoyer et de vulgarisation au niveau des états, et des décideurs afin de les convaincre à s'engager dans l'harmonisation et l'application des directives de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Le tabagisme a provoqué environ 100 millions de décès au 20e siècle, plus que les deux guerres mondiales réunies. Si l'épidémie se poursuit au rythme actuel, le nombre de décès dus au tabac s'élèvera à un milliard au cours du siècle actuel. Alors que la consommation de tabac fléchit dans les pays développés, elle est en hausse dans les pays les plus pauvres.

les recettes fiscales de l'Etat issus des produits du tabac ont été de 20 milliards de FCFA et la masse salariale distribuée par l'industrie du tabac de 4 milliards de FCFA. Ainsi, le tabagisme a coûté 122 milliards de FCFA à la société sénégalaise en 2017 pour ne lui rapporter que 24 milliards de FCFA. Si l'on répartit le coût total par catégorie d'agents économiques, les ménages supportent une part plus importante des coûts totaux liés au tabagisme que l'Etat. Ils perdent annuellement 71 milliards alors que l'Etat ne perd que 51 milliards de FCFA.

Au Sénégal on est à 32 dollars (17.000 francs) par habitant consacrés à la santé, alors qu'il faut, selon les besoins et la barre fixée dans les objectifs du développement durable, 45 dollars (24.000 francs). Il faut alors trouver d'autres sources domestiques de financement. Trouver les arguments pour faire un plaidoyer afin de faire passer le budget de 8% à 10% au moins chaque année.

«Les financements extérieurs sont en train de régresser. Une régression liée à la crise économique dans presque tous les pays avec moins de bailleurs, pour accompagner la lutte contre les maladies. Il faudrait aujourd'hui, trouver des financements domestiques pour pérenniser les acquis dans la lutte contre ses maladies»,

« Le ménage participe à plus de 25% parce que quels que soient les services qu'on peut mettre en place, les ménages vont payer les hospitalisations, achètent les ordonnances et c'est à des coûts exorbitants.

Cette tragédie est aggravée par l'offre non réglementée de produits du tabac, peut être jugulée. Il est possible d'aider les fumeurs dans les pays en développement ciblés par les multinationales du tabac qui cherchent à séduire de nouveaux consommateurs. Des mesures antitabac offrant un bon rapport coût-efficacité aideraient les fumeurs à arrêter le tabac et dissuaderaient les dépendants potentiels, en particulier les enfants et les femmes, de commencer à en faire usage.

Cela pourrait sauver des vies parmi les 8 millions de personnes qui d'ici à 2030 mourront chaque année de maladies liées au tabac. Mais les gouvernements doivent agir dès maintenant.

La lutte antitabac requiert des fonds. Il existe une source de financement évidente : la taxation (il convient d'ailleurs de noter que cette approche bénéficie du soutien de la Banque mondiale).

Des recherches montrent qu'une augmentation des prix de 10 % conduit à une baisse de la consommation de tabac de plus de 5 % dans les pays à revenu faible et intermédiaire tels que la Chine et l'Afrique du Sud. Cette stratégie a fait ses preuves : le tabagisme a reculé de 13 % en Turquie entre 2008 et 2012, période de forte hausse des droits d'accise.

Les faits ont montré que parmi tous les moyens de lutte contre le tabagisme, l'augmentation substantielle et continue du prix est le levier le plus efficace parce qu'à un moment donné, le consommateur est obligé de réduire sa consommation voire de l'abandonner ».

Les directives de la CDEAO et de l'Uemoa portant sur le tabac.

« La grande différence entre la directive de l'Uemoa sur les produits du tabac et celle de la Cedeao réside dans l'introduction dans le texte de la Cedeao de la possibilité offerte aux Etats d'appliquer une taxation spécifique » d'où la nécessité d'une harmonisation des deux directives.

La lutte contre le tabac manque de personnel et de ressources, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire qui représentent 80 % des décès liés au tabac à travers le monde. Des ressources sont nécessaires à tous les niveaux, des campagnes de communication et de plaidoyer aux activités de surveillance et de recherche, en passant par le financement de la défense des pays dans les contentieux les opposant à l'industrie du tabac.

« Le tabagisme a un impact sur l'économie. Ce sont les jours de maladies dues au tabac et la perte de productivité. C'est aussi le décès de personnes qui sont en âge de travailler. Pour le cas du Sénégal, les pertes s'élèvent à 130 milliards F CFA »,

Si les taxes d'un pays permettent de collecter des recettes fiscales assez proches du niveau maximal qui peut être obtenu, sa lutte anti-tabac doit être principalement orientée vers les mesures non fiscales et une amélioration de la productivité de l'administration fiscale. En revanche, si un pays est loin de sa capacité fiscale, ses mesures doivent être orientées principalement vers l'augmentation substantielle des taxes.

Donc :

. L'Etat du Sénégal doit augmenter régulièrement les taxes sur les produits du tabac afin de décourager leur consommation et

collecter des recettes fiscales à un niveau qui permet de compenser une grande partie des coûts.

. L'Etat doit faire respecter les mesures non fiscales telles que l'interdiction de fumer dans l'espace public, l'interdiction de la publicité sur les produits du tabac, l'apposition des avertissements sanitaires sur les paquets de cigarettes.

. Les organisations de la société civile, comme les entreprises doivent sensibiliser les populations et les travailleurs sur les dangers liés à la consommation du tabac.

- Augmenter, de façon continue, les taxes d'accises sur les produits du tabac pour avoir une hausse conséquente des prix qui décourage la consommation ;

- Changer la base des taxes d'accises en y incluant les marges commerciales, afin que le consommateur subisse la totalité des répercussions de hausse de taxes. Le prix de vente au détail doit être l'assiette fiscale.

- Augmenter de façon continue les taux de taxes ad valorem en vigueur.

- Associer une taxe spécifique à la taxe ad valorem.

- Utiliser le prix hors TVA comme base de taxation à la place du prix sortie-usine.

- Améliorer la productivité de l'administration fiscale.

COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS DU TABAC DANS LES PAYS DE LA CEDEAO

Le commerce illicite du tabac propose des produits qui échappent à la fiscalité, aux avertissements sanitaires et à l'interdiction de la vente aux mineurs. Ils favorisent ainsi la consommation de tabac des enfants et des personnes pauvres.

Ce commerce génère aussi des revenus qui financent la criminalité organisée avec des conséquences possibles sur le niveau général de corruption et de sécurité dans les pays.

Malgré la connaissance de ces conséquences sanitaires, économiques et sécuritaires, il existe peu de travaux qui mesurent le niveau du commerce illicite et les gains de son éradication dans les pays de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Il faut donc :

- mettre en place des programmes spécifiques pour lutter contre le commerce illicite, notamment en appliquant les mesures prévues par le protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac de l'OMS.